



---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020 – 19H00

### COMPTE RENDU



L'an deux mil vingt, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session d'installation à la salle Henri IV :

**Date de convocation :** 30 juin 2020.

**Présents :** Frédéric LAUNAY, Nicolas BEUPERIN, Pierre BONNET, Marc BRUNEAU, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Delphine COUTAUD, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Frédéric GUÉDON, Estelle HAZÉ, Jean-Charles LOLLIER, Marie-Claude MALIDAIN, Christelle MARIA, Claude PADIOLEAU, Dominique RAMBAUD, Myriam RECOQUILLÉ, Nathalie LIVA, Ludivine PICARD (*arrivée au point 5*).

**Secrétaire de séance :** Delphine COUTAUD.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020 : approuvé à l'unanimité.

#### I° Finances:

1. Tarifs et règlements intérieurs du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021.
2. Demande de subvention au département pour le PAVC 2020.
3. Exonération des loyers commerciaux.

#### II°) Administration :

4. Tirage au sort du jury d'assises 2021.
5. Règlement intérieur de la salle des sports pour l'année 2020-2021.
6. Convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz
7. Proposition d'une liste de contribuables pour la commission CCID
8. Actualisation du tableau des effectifs.

9. Prolongation des abonnements de la bibliothèque.

### III Bâtiments

10. Château de la Touche : demande de subventions

### IV°) Urbanisme et gestion du territoire

11. Mise à jour de la délégation du DPU à la CCGL

12. Informations diverses.

## FINANCES

1. Tarifs et règlements intérieurs du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021.

*Rapporteurs : Pierre BONNET et Delphine COUTAUD*

Monsieur Pierre BONNET informe que la commission finances s'est réuni le 02 juillet et a étudié les tarifs 2020/2021 des services du pôle enfance. Madame Delphine COUTAUD informe que la commission enfance a également été associée aux propositions de tarifs ci-dessous ainsi qu'aux nouveaux règlements intérieurs annexés à la présente notice.

	APS		ALSH					
	Anciens tarifs	Tarifs proposés	Anciens tarifs	Tarifs proposés	Anciens tarifs	Tarifs proposés	Anciens tarifs	Tarifs proposés
Quotient familial	Tarif au 1/4 d'heure		Journée		Demi-journée		Péricentre	Tarif au 1/4 d'heure
<450	0,40 €	0,41 €	8,00 €	8,16 €	5,50 €	5,61 €	0,30 €	0,31 €
451-600	0,52 €	0,53 €	10,00 €	10,20 €	6,50 €	6,63 €	0,31 €	0,32 €
601-750	0,62 €	0,63 €	12,00 €	12,24 €	7,50 €	7,65 €	0,33 €	0,34 €
751-900	0,72 €	0,73 €	14,00 €	14,28 €	8,50 €	8,67 €	0,40 €	0,41 €
901-1050	0,82 €	0,84 €	14,50 €	14,79 €	8,75 €	8,93 €	0,48 €	0,49 €
1051-1150	0,92 €	0,94 €	15,50 €	15,81 €	9,25 €	9,44 €	0,55 €	0,56 €
1151-1300	1,02 €	1,04 €	16,50 €	16,83 €	9,75 €	9,95 €	0,60 €	0,61 €
1301-1500	1,12 €	1,14 €	18,00 €	18,36 €	10,50 €	10,71 €	0,65 €	0,66 €
1501-1650	1,22 €	1,24 €	19,00 €	19,38 €	11,00 €	11,22 €	0,70 €	0,71 €
>1651	1,32 €	1,35 €	20,00 €	20,40 €	11,50 €	11,73 €	0,75 €	0,77 €

Petit déj    0,68 €    0,69€

Catégorie	Coût de la sortie par enfant (Transport + billetterie)	PRIX
-----------	--------------------------------------------------------	------

Tarif A	Jusqu'à 5€	2,50 €
Tarif B	De 5 à 7,99€	4,00 €
Tarif C	De 8 à 10,99€	5,50 €
Tarif D	De 11 à 14,99€	7,00 €
Tarif E	De 15 à 19,99€	10,00 €
Tarif F	De 20 à 30€	14,00 €
Tarif G	+ de 30€	16,00 €
Tarif piscine	Prix du forfait passeport de l'été	

Concernant le restaurant scolaire, la commission finances a étudié la revalorisation des tarifs au regard du déficit renforcé par la crise sanitaire mais également face à l'impact du nouveau prix d'achat du repas. En effet, le marché actuel avec le prestataire de restauration qui est chargé de livrer les repas en liaison froide prendra fin le 31 août 2020, une consultation a donc été lancée : trois offres ont été déposées, et le prix d'achat du repas sera en augmentation par rapport à aujourd'hui car les prestations proposées par les entreprises intègrent les impératifs de la loi EGALIM à savoir : 20% de produits bio par repas, au moins 50% de produits « labellisés » et d'origine locale, et plus de repas végétariens...

Monsieur Nicolas BEAUPÉRIN souhaite connaître le niveau d'augmentation pratiqué ces dernières années, Madame Delphine COUTAUD répond que l'augmentation se faisait de + 0,10 centimes par an.

Etude de l'impact de l'augmentation du prix d'achat du repas sur le prix facturé	Actuellement	Pas d'augmentation	+ 0,05€	+0,10€	+0,30€
Prix du repas acheté	2,43 €	2,69 €	2,69 €	2,69 €	2,69 €
Prix facturé	3,95 €	3,95 €	4,00 €	4,05 €	4,26 €
Coût d'un repas pour la collectivité	7,52 €	8,03 €	8,03 €	8,03 €	8,03 €
Total facturé	96 009,00 €	96 364,20 €	97 584,00 €	98 803,80 €	103 926,96 €
Déficit global	-85 312,00 €	-99 727,04 €	-98 507,24 €	-97 287,44 €	-92 164,28 €
<i>Déficit global "normal" (nb repas facturés en 2018/2019)</i>		<i>-89 443,08 €</i>	<i>-87 815,98 €</i>	<i>-86 188,88 €</i>	<i>-79 355,06 €</i>
<i>Déficit global avec 1 encadrant supplémentaire</i>		<i>-95 943,08 €</i>	<i>-94 315,98 €</i>	<i>-92 688,88 €</i>	<i>-85 855,06 €</i>
<i>Déficit global avec 2 encadrants supplémentaires</i>		<i>-102 443,08 €</i>	<i>-100 815,98 €</i>	<i>-99 188,88 €</i>	<i>-92 355,06 €</i>

Compte tenu de ces éléments, la commission finances propose d'augmenter les tarifs de 30 centimes pour les « réguliers » et « occasionnels ».

**Proposition de tarifs :**

Prix de vente	2019/2020	2020/2021
Régulier	3,95€	4,25€
Occasionnel	4,20€	4,50€
Adultes	5,20€	5,50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les règlements intérieurs du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021,
- D'approuver les tarifs de ces services pour l'année 2020/2021 tels que présentés ci-dessus.

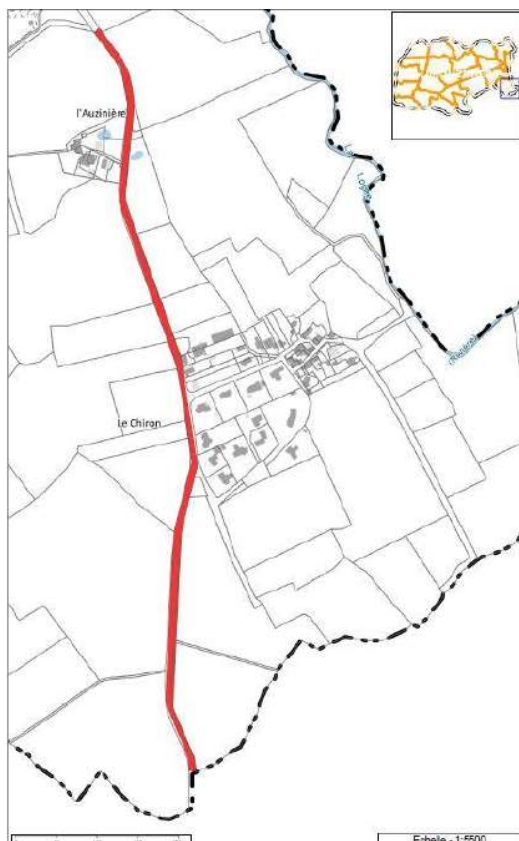
2. Demande de subvention au département pour le PAVC 2020.

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

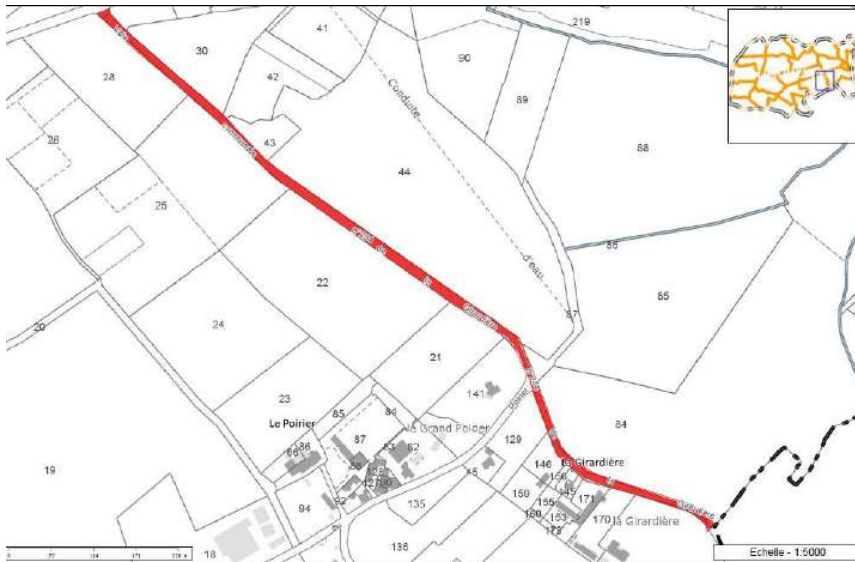
Monsieur le Maire informe que le département lance un plan de relance du BTP pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour les travaux de PAVC 2020 qui concernent :

**Route du Chiron** : renforcement des accotements réalisés en 2019 avec un enrobé sur la largeur de la route ;



**Route de la Girardière** : renforcement de la voie et sciage avec un enduit monocouche.



	HT	TTC
Route du Chiron	58 700,40 €	70 440,48 €
Route de la Girardière	52 789,30 €	63 347,16 €
<b>Total</b>	<b>111 489,70 €</b>	<b>133 787,64 €</b>

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :**

- Solliciter une subvention au titre du PAVC 2020 au département dans le cadre du dispositif « plan de relance du BTP »,
- Solliciter une subvention de 55 700€ au département de Loire Atlantique,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à ce dossier.

**3. Exonération des loyers commerciaux.**

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

Madame Ludivine BLINEAU, coiffeuse, et Monsieur Grégoire THOMAZEAU, ostéopathe, louent chacun un bâtiment communal pour leur activité professionnelle.

Monsieur le Maire propose l'exonération des 2 mois de loyers correspondant à la période comprise entre le 17 mars et le 11 mai pour tenir compte de la période de confinement pendant la crise sanitaire.

Monsieur le Maire précise que cette exonération représente environ 2 000€ pour cette période, il ajoute que cette exonération pourrait permettre d'aider ces acteurs économiques de notre commune.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver :**

- L'exonération de deux mois de loyer pour Monsieur THOMAZEAU et Madame BLINEAU.

## ADMINISTRATION

### 4. Tirage au sort du jury d'assises 2021.

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral du 30 avril 2020. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale. Le nombre de jurés pour la commune de La Limouzinière est fixé à 6 noms qui devront être tirés au sort.

Prénom	Nom	Date de naissance
David	GARREAU	02/05/1975
Kelian	DELARUE	08/03/1993
André	OFFRET	04/05/1954
Stéphane	COFFARD	04/01/1973
Isabelle	BOYER	25/02/1972
Thomas	POILANE	21/06/1997

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver :

→ La liste du jury criminel présentée ci-dessus pour l'année 2021.

### 5. Règlement intérieur de la salle des sports pour l'année 2020-2021.

*Rapporteur : Cyrille CORMIER*

Cyrille CORMIER informe l'assemblée que le règlement intérieur de la salle de sport est approuvé chaque année et doit être modifié pour intégrer les éléments relatifs à :

- L'interdiction de la pratique des patins à roulettes et des rollers à l'intérieur du bâtiment
- L'actualisation du tarif pour refaire un passe (ajout des frais de livraison)
- L'ajout de la notion d'hygiène dans la partie « les obligations »

Le projet de règlement est présenté aux conseillers municipaux en annexe.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de la salle des sports pour l'année 2020-2021.**

## 6. Convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz.

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est liée avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz par une convention de fourrière pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés, permettant ainsi à la commune de satisfaire aux obligations des articles L. 211-24 et suivants du Code Rural.

Par délibération du 15 mai 2017, la commune a autorisé pour trois ans la signature d'une convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz, gérée par Madame Annick BOUTET.

Ainsi il est proposé de renouveler la prestation de prise en charge des animaux errants ou abandonnés, en signant une nouvelle convention de fourrière avec Madame Annick BOUTET, renouvelable sur trois années, soit jusqu'au 1er juillet 2023 pour un montant de 1 207 €.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

## 7. Proposition d'une liste de contribuables pour la commission CCID.

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

Les communes de + de 2 000 habitants doivent désigner en début de mandat, 16 commissaires titulaires et 16 suppléants pour constituer la **Commission Communale des Impôts Directs (=CCID)**. La CCID a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. [L'administration fiscale désignera ensuite 8 membres titulaires et 8 membres suppléants au sein de cette liste.](#)

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directs locales
1. Madame	CLÉMENCE	Sophie	09/11/1971	22 la Névelière	
2. Monsieur	BOUTIN	Dominique	29/11/1964	9 le Poirier	
3. Monsieur	CORMIER	Jean-Claude	26/05/1951	10 la Périnière	
4. Monsieur	MOREAU	Paul	28/06/1958	11 rue de Richebourg	
5. Monsieur	COUTAUD	Freddy	17/06/1974	9 rue Jules	
6. Monsieur	MALIDAIN	Romain	03/04/1983	2 chemin de l'Aveneau	
7. Monsieur	CLAIREMBAULT	Jean-Pierre	19/08/1962	17 l'Egonnière	
8. Madame	BRUNEAU	Viviane	14/04/1973	3 le Moulinier	
9. Monsieur	DENIS	Mickaël	03/11/1977	5 impasse des Abeilles	
10. Madame	GUIBERT	Nelly	22/09/1964	9 la Roche	
11. Monsieur	MICHAUD	Arnaud	30/09/1978	6 rue de la Boisselée	
12. Monsieur	GARREAU	David	02/05/1975	13 rue Jules Ferry	
13. Monsieur	MICHAUD	Didier	05/02/1964	4 la Taillais	
14. Monsieur	FOURNIER	Jacky	06/09/1954	2 rue des Camélias	
15. Monsieur	PADIOLEAU	Christian	31/08/1961	3 rue des Camélias	
16. Monsieur	RECOQUILLÉ	Olivier	24/08/1971	27 le Chiron	

17. Madame	RAVAUD	Evelyne	29/11/1955	4 rue de la Vigne du Moulin	
18. Monsieur	BOUGIT	Yannick	03/08/1963	15 rue de Paulx	
19. Monsieur	DAHERON	Patrick	24/05/1957	3 rue du Ritz Doré	
20. Monsieur	DALLAIS	Anthony	12/05/1984	4 rue des Gagneries	
21. Monsieur	DENIS	Michel	01/01/1958	1 la Garnaudière	
22. Madame	TATY	Virginie	19/06/1980	2 rue de la Chauvelle	
23. Madame	LIVA	Nathalie	01/02/1974	7 rue des Boutons d'Or	
24. Madame	DI DOMENICO	Catherine	17/08/1968	6 rue de la Chauvelle	
25. Madame	HAZÉ	Estelle	26/09/1971	32 rue des Courtils	
26. Monsieur	LOLLIER	Jean-Charles	04/03/1962	5 la Marnière	
27. Monsieur	GRIFFON	Xavier	15/02/1979	10 rue des Genêts	
28. Monsieur	BARILLERE	Cyrille	11/10/1976	2 rue des Salles	
29. Madame	ARDOUIN	Sylvie	07/09/1967	8 rue des Charmes	
30. Monsieur	PERRAUD	Pascal	18/02/1966	3 Chantemerle	
31. Madame	MARIA	Christelle	08/01/1974	9 l'Aubrière	
32. Madame	BUCHER	Marie-Paule	24/03/1963	5 rue de l'Ouche	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la liste des 32 personnes proposées à l'administration fiscale pour constituer la future CCID.

## 8. Actualisation du tableau des effectifs.

*Rapporteur : Frédéric LAUNAY*

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer un poste à 28h d'adjoint administratif territorial,
- D'augmenter le temps de travail d'un agent du service administratif à 32h (au lieu de 28h).

*Voir tableau des effectifs annexés à la notice.*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> août 2020.

## 9. Prolongation des abonnements de la bibliothèque.

*Rapporteur : Dominique RAMBAUD*

Madame Dominique RAMBAUD propose au Conseil Municipal de prolonger automatiquement les abonnements de la bibliothèque de deux mois, pour les adhérents qui avaient un abonnement en vigueur au début du confinement. Cette mesure a pour but de ne pas pénaliser les adhérents qui n'ont pas pu venir à la bibliothèque durant la période de confinement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la prolongation des abonnements de la bibliothèque de deux mois.



## BATIMENTS

### 10. Château de la Touche : demande de subventions.

*Rapporteurs : Pierre BONNET et Dominique RAMBAUD*

Un diagnostic architectural du château de la Touche a été réalisé et restitué fin 2019, ce dernier démontre l'urgence sanitaire du bâtiment mais également son caractère historique, faisant partie du patrimoine communal. L'architecte en charge du diagnostic, a également chiffré les travaux à réaliser de sécurisation et restauration, ces travaux permettraient de réaliser des visites et manifestations sur le site.

Les travaux, honoraires compris, sont estimés à 699 250€ HT soit 833 006€ TTC.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, il est nécessaire de solliciter des subventions qui permettraient de réduire l'autofinancement communal. **Une demande de subvention ou une subvention accordée ne nous engage en rien sur la réalisation de ce projet.**

A noter qu'une première demande de subvention a été accordée par l'Etat d'un montant de 100 000€. La Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionnerait à un taux de 15%, et la Région pourrait suivre ce taux.

Monsieur Pierre BONNET expose que l'architecte préconise de réaliser les travaux en trois phases en commençant d'abord par la tour qui étant le plus urgent.

Monsieur le Maire ajoute que la DRAC dit avoir déjà inscrit le Château de la Touche dans leur programme de subventions 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter des subventions aux collectivités suivantes :

- Le programme LEADER étudié par le GAL PAYS DE RETZ ;
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- La Région ;
- Le Département.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les demandes de subventions aux administrations ci-dessus, pour les travaux de restauration et de sécurisation du Château de la Touche.**

## URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

### 11. Mise à jour de la délégation du Droit de Préemption Urbain à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

*Rapporteur : Marc BRUNEAU*

Le Droit de Préemption Urbain est institué par délibération du Conseil Municipal. Il permet à la collectivité de se positionner, en priorité, sur la vente d'un bien. Ce droit s'applique sur les secteurs du territoire communal classés en zone U, secteurs Ua, Uac, Ub, Uh, Ul, Ue et en zone AU, secteurs 1AUa et 2AUa du Plan Local d'Urbanisme.

- Par délibération du 8 juillet 2013, le Droit de Prémption Urbain a été délégué à la Communauté de Communes de Grand Lieu dans les zones et parcs d'activités de la commune.
- Par délibération du 9 mars 2020, le Droit de Prémption a été approuvé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour la délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes de Grand Lieu sur les secteurs classés en zones d'activités suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour de la délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes de Grand Lieu.**

## Informations :

**COVID-19 :** En cette période de déconfinement, la prudence reste de rigueur : dans ce cadre, les contacts avec les usagers sont limités le plus possible. Le complexe sportif devrait rouvrir le 10 août prochain.

**Ecole :** l'école Gaston Chaissac s'est intégrée dans le dispositif des « *vacances apprenantes* » du 06 au 10 juillet, les 9 élèves qui ont répondu présents auront école le matin. Le but de ce dispositif est de pallier au retard pédagogique généré par le confinement (cours de soutien). L'école Gaston Chaissac ouvrira également ses portes du 24 au 28 août en proposant un stage de réussite dédié aux CM1-CM2, 6 élèves sont inscrits.

**Accueil de loisirs :** l'accueil de loisirs s'est organisé en tenant compte du protocole sanitaire, cela a impliqué d'annuler les sorties et les séjours. Comme chaque année, le centre de loisirs sera fermé les trois premières semaines d'août, bien que nous ayons sondé les parents pour savoir s'il y avait plus de demandes compte de tenu de la reprise économique, mais nous avons enregistré peu de demandes, le centre sera donc fermé.

Nous enregistrons une baisse de fréquentation, en moyenne 14 enfants par jour.

**Travaux de voirie 2020 :** l'entreprise GADAIS interviendra à partir du 15 juillet pour réaliser les travaux des routes du Chiron et de la Girardière.

**Bibliothèque :** Madame Dominique RAMBAUD informe que les DVD de la bibliothèque ne seront plus proposés car ces derniers sont peu empruntés par les usagers.

**Plan de formation des élus :** Monsieur le Maire informe que les élus ont un droit à la formation, la communauté de communes va en organiser en mutualisée. Une information sera adressée au Conseil Municipal, si certains sont intéressés, ils pourront s'inscrire.

**Rencontre élus-agents :** chaque année, un moment convivial est organisé avant l'été avec élus et agents pour créer le lien. Cette rencontre est décalée au **jeudi 03 septembre à 19h00** à la salle Henri IV. Il est proposé aux membres du conseil de participer à une petite animation : une murder party organisée par Mélanie MORANTIN (*bibliothécaire et en charge du programme culturel*) pour permettre aux élus et aux agents de se mélanger et de faire connaissance.

**Distribution des bulletins** : Monsieur Frédéric GUÉDON signale que l'entreprise qui distribue les bulletins et flyers ne distribuent pas les bulletins/flyers de la commune ou communauté de communes pour ceux qui ne veulent pas de publicité.

**Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux** *(sous réserve de l'évolution des mesures relatives à la crise du COVID-19)* :

- Lundi 28 septembre 2020,
- Lundi 23 novembre 2020,
- Lundi 14 décembre 2020,
- Lundi 15 février 2021,
- Lundi 22 mars 2021.

**Samedi 19 septembre matin** : réunion de travail du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.